



Enquête publique

L'Administration communale de Vétroz soumet à l'enquête publique les demandes suivantes, déposées par :

- **Immo Swiss Constructions Sàrl par Luc Bourgeois, Route du Simplon 41, 1957 Ardon, pour la construction de 7 bâtiments de 4 villas soit 28 villas au total, 31 garages box et 1 panneau de chantier, parcelles 13515, 13516, 13517, 13848 et 14639 (mutation en cours), folio 24, Route de la Meunière 46a, 46b, 46c, 46d, 48a, 48b, 48c, 48d, 52a, 52b, 52c, 52d, Route de l'Industrie 31a, 31b, 31c, 31d, 33a, 33b, 33c, 33d, Route du Petit-Bois 45a, 45b, 45c, 45d, 47a, 47b, 47c, 47d, au lieu-dit « Les Prés Cornus », zone Résidentielle 0,3 (DS II) et zone réservée "secteurs stratégiques" selon publication au Bulletin officiel du 25 octobre 2023, coordonnées 2/586/735 / 1/118/331**
- **Forgeard Isabelle, Route de l'Industrie 32, 1963 Vétroz, pour l'installation d'une cheminée avec conduit de fumée en toiture, parcelle 13433, folio 18, Route de l'Industrie 32, au lieu-dit « Balavaud », zone Résidentielle 0,5 (DS II), coordonnées 2/586/636 / 1/118/295**
- **Maurus et Apestegui Blanco Christine et Carlos Alejandro, Chemin des Roseaux 10, 1963 Vétroz, par BTA SA Fabrice Fellay, Route d'Aproz 6a, 1950 Sion, pour l'installation d'une toiture vitrée et d'un coupe-vent sur la terrasse existante, parcelle 4016, folio 4, Chemin des Roseaux 10, au lieu-dit « Terrauneuf », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/587/705 / 1/118/819**
- **Germanier Antoinette, Ruelle Centrale 12, 1963 Vétroz, par EnergieUp Sàrl Udry Philippe, Route de Derborence 19, 1976 Aven, pour le remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air-eau, parcelle 11854, folio 1, Ruelle Centrale 12, au lieu-dit « Le Raffort », zone Résidentielle 0,5 (DS II), coordonnées 2/587/804 / 1/119/435**

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, à l'encontre de ces demandes, dûment motivées, devront être adressées, sous pli chargé (recommandé), à l'Administration communale dans un délai de 30 jours, à partir de la publication au Bulletin officiel.

Vétroz, le 5 mars 2024

L'Administration communale
